RESTAURER LES QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES DES RÉGIONS URBAINES ; QUELQUES DÉFIS POUR LE GOUVERNEMENT ET L'HABITER DES VILLES

par Guillaume **Faburel**[1]

Bien que mobilisé par le titre du colloque, nous souhaitons nous écarter ici de la seule catégorisation institutionnelle que tendrait à définir depuis peu le terme de métropole. Nous privilégierons un angle de lecture de réalités, complexes, à la fois fonctionnelles et existentielles, voire organiques auxquelles selon nous ce terme renvoie d'abord… et ce d'assez longue date. En fait, si le mot est à ce jour en France dans toutes les bouches, des élus aux prestataires de l'urbanisme, en passant par les cercles d'universitaires, nos grandes villes sont déjà largement des métropoles sous l'angle des mécanismes socioéconomiques et processus spatiaux (Faburel, 2014).

Les chemins d'un développement urbain soutenable sont donc à entrevoir, pour ne pas dire à tracer, dans un contexte et des fonctionnements d'ores et déjà largement existants, que ce soit en termes de pratiques (ex : de mobilité), d'usages (ex : récréatifs) ou encore de comportements (ex : économiques). C'est d'ailleurs certainement la raison première des difficultés éprouvées par la communauté scientifique pour qualifier ce dont le fait métropolitain serait le nom. Toutefois, si des écrits toujours plus nombreux se penchent sur la logique de construction métropolitaine et son formatage institutionnel, ses territoires d'implication et ses jeux géopolitiques d'acteurs… (Bourdin, 2013 ; Gilli, 2013 ; Béhar, 2014), les enjeux environnementaux et paysagers, resitués dans de tels contextes historiques, participent assez peu des débats, en tout cas au-delà de la seule évolution des thèmes et des politiques sectorielles.

En fait, entre changements dans les cadres cognitifs (nature/culture) et formes évolutives de la régulation (coopération), il nous semble que les enjeux environnementaux et paysagers adressent aujourd'hui des questions d'une autre nature politique au fait métropolitain et à son entérinement institutionnel récent. Car, plus que simplement un somme de problèmes à laquelle il conviendrait de trouver intelligemment réponse, l'environnement et les paysages recouvrent ce jour des réalités anthropologiques (Ingold, 2000) et politiques (Lolive et Soubeyran, 2007) qui, transversales, permettent peut-être d'envisager autrement la soutenabilité des régions urbaines, donc les modèles de développement urbain. Trois fils d'enjeux nous semblent pouvoir être tissés : imaginaires urbains et *habiter* écologique (1), valeurs de l'action et justice environnementale (2), droit à l'environnement et pouvoir d'agir des habitants/usagers.

1. Il s'agit en premier lieu d'apprécier ce que *habiter* la « ville » signifie à ce jour, c'est-à dire appréhender une organisation des espaces de vie par les êtres humains (Paquot, Lussault, Younès, 2007). Il ne s'agit donc pas simplement d'analyser le fait de résider, mais d'entrevoir une co-construction de l'espace de vie dans des interterritorialités et intermédiations amenées à se multiplier par l'association métropolitaine de réalités diversement urbaines. Car, par-delà quelques retours remarqués de la pensée alter voire anti-urbaine (Salomon Cavin et Mathieu, 2014), il est admis des phénomènes d'exode urbain, une troisième vague néoruraliste, et plus largement une évolution parfois écologique des modes de vie (Dobré et Juan,

[1] Université Lyon 2, Institut d'Urbanisme de Lyon, UMR Triangle et Labex Intelligence des Mondes Urbains.

2009), de plus en plus compris comme des aménageurs des territoires (Viard, 2012). Lorsque ce ne sont pas les enquêtes officielles qui rendent compte sans relâche depuis maintenant 30 ans de velléités de départ des grandes villes et de leur densité croissante. La métropole ne serait pas toujours acceptée. La Cité ne semblerait plus assurer seule le commun.

Or, les qualités environnementales et paysagères participent, bien plus que ce que l'on a pu le considérer des années durant (ex : discours sur l'inesthétisme du périurbain), de perceptions et d'expériences, d'attitudes et de pratiques (ex : choix résidentiels des ménages). Elles sont même devenues un opérateur réflexif, un filtre interprétatif des conditions (urbaines) de vie, voire un fondement identitaire de chacun. Par une meilleure compréhension de ce qui fait *habiter,* de telles cognitions seraient sans doute à bien plus mobiliser pour éventuellement reconstruire un imaginaire de la ville. Et quoiqu'il en soit pour refonder une identité partagée, réécrire un récit sur et de la ville. Cette quête identitaire est bien un dessein métropolitain annoncé (cf. Colloque international *Innovations et fabrique de l'identité métropolitaine,* octobre 2013, Ville de Paris, Sciences Po Paris).

Pourtant, la très grande majorité des prospectives urbaines (à l'horizon 2020, 2030, 2040 voire 2050) menées par les villes et agglomérations n'intègrent généralement pas de telles opérations. Alors même que portées par le vocable durable ou soutenable, elles véhiculent des mots d'ordre tel que la « ville sensible ». Ou alors, si c'est le cas, cet *habiter* n'aurait pas… d'habitants à de telles échelles d'espace et de temps (cf. travaux de l'Atelier International du Grand Paris).

2. Dès lors, une deuxième nécessité se fait jour. Si, plus prosaïquement, les expériences quotidiennes et ordinaires de la grande ville fondent d'autres *habiter,* alors les fonctionnements actuels des régions urbaines devenues espaces de vie sont peut-être à voir autrement. Or, pour ce qui concerne de tels fonctionnements, outre l'accélération croissante des rythmes de vie, ou encore, dans un tout autre registre, une uniformisation de nombre de paysages par l'urbanisation totale, il faut remarquer des fragmentations, voire des ségrégations croissantes dans les villes devenues mondes, à l'exemple des résidences fermées. Si, de nouveau, et ceci n'est pas récent, les phénomènes s'amplifient, la question de la justice spatiale se (re)pose, et de nouveau, l'environnement comme les paysages font enjeux, mais de différentes manières.

Certes, environnement et paysages participent grandement de ces nouvelles *enclosures* (cf. la place du végétal dans les copropriétés sécurisées). De même, nous ne sommes pas tous égaux devant des projets d'écologisation de nos modes et styles de vie (Emelianoff, 2006). Mais, par delà le constat d'inégalités et son raisonnement intellectuel, le sentiment de justice prend aussi forme dans les épreuves perceptives évoquées plus haut. Il s'incarne dans des contextes d'expériences mobilisant explicitement plusieurs registres sensoriels (Céfaï et Lafaye, 2001).

En fait, par-delà la définition classique des inégalités environnementales (c'est-à-dire des disparités sociales face à des maux environnementaux), cette thématique permet, par exemple, de reconsidérer de manière sensible les cultures et les pratiques sociales de l'écologie. Au premier chef les cultures populaires qui existent en la matière, contrairement à ce que l'idée d'un luxe environnemental a longtemps laissé croire. En ce sens, l'angle de la justice environnementale permettrait d'appréhender sans doute politiquement autrement les réalités spatiales des partages sociaux croissants.

Mais, malgré les multiples questions dès lors susceptibles d'être adressées à l'action publique (Charles, Emelianoff, Ghorra-Gobin, Roussel, Roussel, Scarwell, 2007), par exemple sur ce qui fait égalité ou solidarité (Rosanvallon, 2011), les politiques urbaines et plus largement le gouvernement des villes s'en détournent encore à ce jour largement, singulièrement en France (Faburel, 2014). Pourtant, la « métropole

solidaire » a pris bonne place dans le champ de la communication territoriale, mais demeure globalement a-environnementale (et donc peut-être faiblement solidaire).

3. Dernier point traité ici, certainement la pierre de touche des défis posés par des fonctionnements historiques de régions urbaines renommées métropoles : l'environnement et les paysages comme pouvoir d'agir des habitants. Ceci a déjà été développé, là aussi par plusieurs intervenants (notamment Nathalie Blanc et Emmanuelle Hellier). En fait, si l'habiter manifeste d'autres rapports cognitifs et pratiques à l'environnement et aux paysages, et si l'injustice environnementale serait d'abord une incapacité d'agir pour améliorer son propre habiter écologique (et ainsi préserver ses attaches territoriales), alors, ces thèmes réarment politiquement les habitants pour donner vie à d'autres formes de la res publica (Céfaï, 2009). L'enjeu de la participation, et plus encore de la reconnaissance institutionnelle d'une multiplication des formes, micropolitiques (Guattari, 1986), d'engagement ordinaire, deviennent alors premier.

Or, même s'ils sont largement ouverts réglementairement (des conseils de quartier aux débats publics) ou volontairement à la participation (des groupes de discussion aux conférences de citoyens), les multiples métiers de l'action territoriale composent diversement à ce jour avec ces différentes dimensions vécues et plus encore engagées de l'environnement et des paysages. Ici, nous assistons en fait à la multiplication d'« ateliers de villes » et d'« ateliers de paysages », au foisonnement des maisons de projet, au développement de ballades urbaines, de dérives paysagères et de promenades métropolitaines. Sans parler du rôle dorénavant joué par l'expertise dite d'usage dans le portage de l'action. D'ailleurs, parmi tant d'autres, fort peu de prospectives savantes des « futurs métropolitains » laissent envies et visions, croyances et idéaux, imaginaires et aspirations… véritablement s'exprimer (exceptions faites d'expériences menées à Rennes et à Grenoble).

En fait, tout ceci demeure souvent inscrit dans une culture démocratique au mieux de la consultation, au pire de la pédagogie. La démocratie participative peine en fait à réellement s'ouvrir aux problématiques de l'habiter (Faburel, 2013), autant qu'elle perpétue largement quelques inégalités sociales d'accès. Et pourtant, la multiplication des initiatives parfois qualifiées d'alternatives sont largement teintées d'écologie et apparaissent à ce jour autant du dehors que du dedans des murs de la ville. Cela devrait inciter les gouvernements métropolitains, en charge des « entre deux » territoriaux que constituent les « campagnes urbaines », à y prêter attention. Et pourtant, par l'habiter écologique et par la justice environnementale, se jouerait bien l'entièreté de la matrice de notre présence au, de et par le monde (Castoriadis, 1999). Cela devrait pleinement inciter à considérer environnement et paysage comme facteurs premiers de reconstruction politique de notre commun (cf. le concept d'empaysagement de Debarbieux, 2007, et l'analyse des valeurs paysagères in Donadieu, 2012).